PAYS DE CRAON
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CRAON, le 07/12/2023

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes du Pays de Craon vous informe à travers ce courrier de plusieurs changements à venir concernant la gestion des déchets, à compter du **1er janvier 2024** :

1. Modifications des consignes de tri :

Les cartons fins nommés également cartonnettes se déposent désormais **dans votre bac à couvercle jaune.** Voici quelques exemples :

- Boites de céréales ;
- Boites de gâteaux en carton ;
- Emballages en carton autour des yaourts
- Etc.

Attention, toutefois, il faut continuer à déposer le papier et uniquement le papier dans les conteneurs collectifs à bande bleue près des conteneurs à verre pour qu'il puisse être recyclé.
Rappel : les cartons bruns ondulés (colis…) doivent être déposés en déchetterie.

➔ L'objectif de ce changement est d'harmoniser les consignes de tri avec celles des territoires voisins (CC de Château-Gontier, SMICTOM sud est 35, Anjou bleu communauté).

2. Tri à la source des biodéchets :

La loi AGEC, qui entre en vigueur au 1er janvier 2024, rend obligatoire le « tri à la source des biodéchets (restes alimentaires, épluchures, etc. ».
Ces biodéchets représentent encore 20 kg/habitant dans le bac ordures ménagères (bac bordeaux), soit 560 tonnes par an dont le transport jusqu'à Pontmain et l'incinération pourraient être évités (voir infographie au verso de ce courrier).

Pour répondre à cette obligation règlementaire, la communauté de communes du Pays de Craon met à disposition deux modèles de **composteurs pour les maisons individuelles avec jardin : 30€ pour le 400 litres et 45€ pour le 600 litres**.
Pour les immeubles et habitations sans jardin, des points d'apports volontaires ont été installés sur 5 communes.

➔ L'objectif est d'éviter l'incinération de ces déchets putrescibles composés majoritairement d'eau pour qu'ils soient valorisés en nourriture pour les animaux ou en amendement pour la terre.

Communauté de Communes du Pays de Craon - Centre Administratif Intercommunal
Rue de Buchenberg - BP 71 - 53400 CRAON - Tél 02 43 09 61 61
accueil@paysdecraon.fr - www.paysdecraon.fr

Composition moyenne des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) par catégorie avec le détail des principales sous-catégories en 2022

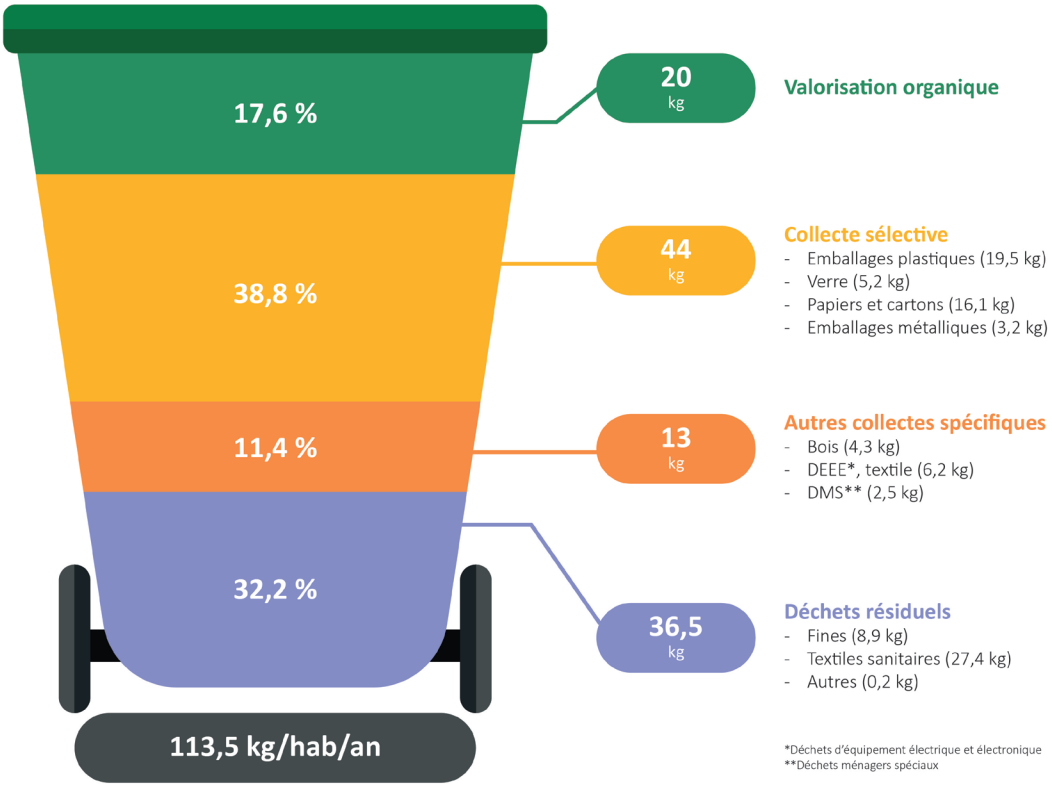

3. Modifications dans la collecte des ordures ménagères et des emballages

Les tournées de collecte des ordures ménagères et des emballages seront réalisées **entre 5h et 21h**.
Afin d'optimiser la collecte, **merci de regrouper les bacs entre voisins, de sortir le bac quand il est plein** et de le mettre poignée côté route.

Je vous remercie de l'intérêt porté à ces informations et vous prie de croire Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la
Communauté de Communes du Pays de Craon
Christophe LANGOUËT

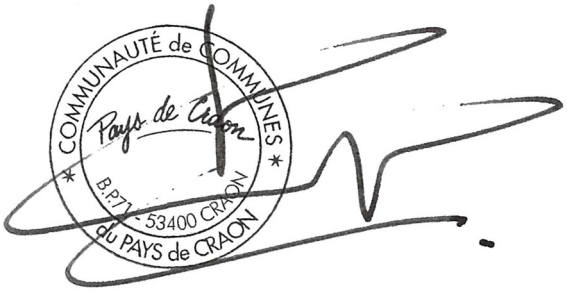

Communauté de Communes du Pays de Craon - Centre Administratif Intercommunal
Rue de Buchenberg - BP 71 - 53400 CRAON - Tél 02 43 09 61 61
accueil@paysdecraon.fr - www.paysdecraon.fr